



RECONNAISSANCES DES RISQUES ET CODE DE CONDUITE POUR CHAMPIONNAT NATIONAL

Pour les participants mineurs dans la province ou le territoire dans lequel les activités sportives sont offertes par l'organisation

MISE EN GARDE : CETTE ENTENTE AURA UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS LÉGAUX, LISEZ-LA ATTENTIVEMENT!

Le parent ou tuteur doit lire et comprendre cet abandon de recours avant que le mineur participe à des activités sportives

RECONNAISSANCE DES RISQUES ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Je, au nom du participant mineur (le « mineur »), renonce à toute réclamation, dégage de toute responsabilité, accepte tous les risques et autres conditions de cette entente dans l'intérêt de l'Association canadienne de crosse, ses directeurs, cadres, employés, bénévoles, entraîneurs, officiels, exploitants, agents et propriétaires de site ou occupants (« l'organisation »). Les « occupants » sont définis en vertu de la définition d'occupants contenue dans la législation sur la responsabilité des occupants applicable à la province ou au territoire dans lequel les activités sportives sont offertes par l'organisation.

1. Je suis le parent ou le tuteur du mineur et j'exécute cet abandon de recours au nom du mineur en ma capacité à titre de parent ou de tuteur et dans l'intention qu'il soit exécutoire pour moi-même et le mineur à toutes fins légales.
2. Les « activités sportives » comprennent, sans toutefois s'y limiter, les sports de contact et sans contact, les activités de conditionnement physique, l'enseignement et les activités de formation personnelle, l'utilisation des installations et les programmes et services de conditionnement physique offerts au mineur par l'organisation.
3. Je suis conscient de l'existence de risques inhérents et importants (« risques ») associés à la participation aux activités sportives. Je suis conscient que ces risques comprennent, sans toutefois s'y limiter, la possibilité de graves blessures personnelles causées par tout événement ou état de l'installation ou de l'équipement où les activités sportives sont offertes par l'organisation, et les risques pour la santé dont les étourdissements passagers, l'évanouissement, la tension artérielle anormale, le malaise pulmonaire, les crampes musculaires ou la douleur musculaire et la nausée. Je comprends que les risques dépendent de la condition physique et de la santé (physique, mentale et émotionnelle) du mineur et de la prise de conscience, de l'attention et de la compétence avec lesquelles le mineur se conduit durant sa participation aux activités sportives.
4. J'accepte librement et j'assume pleinement toute responsabilité pour tous les risques et les possibilités de blessures personnelles, de décès, de dommage aux biens ou de perte résultant de la participation du mineur aux activités sportives. Je conviens que bien que l'organisation ait pris des mesures pour réduire les risques et accroître la sécurité des activités sportives, il n'est pas possible pour l'organisation de rendre les activités sportives complètement sans danger. J'accepte ces risques et je conviens des termes de cet abandon de recours même si l'organisation est trouvée négligente ou enfreint tout devoir de diligence ou toute obligation envers moi ou le mineur durant la participation du mineur aux activités sportives.
5. Je reconnais au nom du mineur l'obligation du mineur d'immédiatement informer l'employé le plus près ou d'autres personnes de l'organisation s'il ressent toute douleur, malaise, fatigue ou autres symptômes qu'il pourrait ressentir pendant et immédiatement après sa participation à des activités sportives. Je comprends que le mineur peut cesser de participer en tout temps et un employé ou toute autre personne de l'organisation qui observe tout symptôme de douleur ou une réaction anormale peut demander au mineur de cesser de participer.
6. Outre la considération accordée à l'organisation pour la participation du mineur aux activités sportives, mes héritiers, proches parents, exécuteurs, administrateurs et ayants droit et moi-même, ainsi que le mineur et ses héritiers, proches parents, exécuteurs, administrateurs et ayants droit (collectivement nos « représentants légaux »), conviennent :
 - a. de renoncer à toute réclamation que moi-même ou le mineur a actuellement ou pourrait avoir à l'avenir contre l'organisation;
 - b. de décharger et relever pour toujours l'organisation de toute responsabilité pour toute blessure personnelle, décès, dommage aux biens ou perte résultant de la participation du mineur aux activités sportives pour toute cause y compris,



sans toutefois s'y limiter, la négligence (omission de prendre garde comme une personne raisonnablement prudente et soigneuse le ferait dans des circonstances semblables), le manquement à toute obligation imposée par la loi, rupture de contrat ou erreur ou erreur de jugement de l'organisation;

- c. d'être responsable et d'indemniser l'organisation de toute action, poursuite, réclamation, dommage, demande de coûts y compris les frais de justice et les coûts d'avocat ou de ses propres clients et les responsabilités de toute nature ou genre découlant de la participation du mineur aux activités sportives ou liés à une telle participation.
7. Je reconnais au nom du mineur que son image peut être reproduite par photographie ou vidéo durant un événement de CC et je renonce par la présente à tout droit de propriété que je pourrais avoir relativement à ces images dans l'intérêt de CC et de ses associations membres dans le but de promouvoir le sport de la crosse au Canada.
8. Je conviens que cet abandon de recours et tous les termes qui y sont contenus sont régis exclusivement par les lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel les activités sportives me sont offertes par l'organisation. Par la présente, je me sou mets irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux de cette province ou de ce territoire. Tout litige en vue de faire exécuter cet abandon de recours doit être institué dans la province ou le territoire dans lequel les activités sportives sont offertes par l'organisation.
9. Je confirme avoir eu suffisamment de temps pour lire et comprendre intégralement chaque condition de cet abandon de recours et avoir librement et volontairement convenu des conditions. Je comprends que cet abandon de recours est exécutoire pour moi-même à titre de parent ou de tuteur, le mineur et nos représentants légaux

ENTENTE DE CODE DE CONDUITE

- Le présent code de conduite identifie les normes de comportement auxquelles sont soumis tous les membres et intervenants de CC qui, aux fins de la présente politique, incluront tous les joueurs et joueuses, tuteurs, parents, entraîneur(e)s, officiel(le)s, bénévoles, administrateurs et administratrices, dirigeant(e)s, membres de comités, commissaires, directeurs ou directrices d'équipes, soigneurs et soigneuses, gestionnaires, entrepreneurs et sous-traitants, annonceurs et annonceuses de match, représentant(e)s autorisé(e)s de médias sociaux, et employé(e)s qui s'impliquent aux activités et événements de CC.
- CC s'engage à offrir un environnement dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect. Les membres et les participants de CC se conduiront en tout temps d'une manière conforme aux valeurs de CC, ce qui englobe l'impartialité, l'intégrité et le respect mutuel.
- Durant le déroulement des activités et des événements de CC, les membres éviteront tout comportement qui jette le discrédit sur CC ou le sport de la crosse y compris, sans toutefois s'y limiter, la consommation abusive d'alcool, l'utilisation de drogues à des fins non médicales et la consommation d'alcool par des mineurs.
- Les membres et les participants de CC respecteront en tout temps les politiques opérationnelles de CC, les règles et les règlements régissant les événements et les activités de CC et les règles et les règlements régissant toutes les compétitions auxquelles les membres participent au nom de CC.
- Les membres et les participants de CC ne s'engageront pas dans toute activité ou comportement qui affecte une compétition ou la préparation de tout joueur ou équipe en vue d'une compétition ou qui met en danger la sécurité des autres.
- Les membres de CC s'abstiendront de commentaires ou comportements qui sont irrespectueux, répréhensibles, offensants, racistes ou sexistes. En particulier, tout comportement qui constitue du harcèlement ou de l'abus, ne sera pas toléré et traité en vertu de la politique sur le harcèlement de CC.
- Toute omission de se conformer à ce code de conduite pourrait entraîner la prise de mesures disciplinaires conformément à la politique sur la discipline de CC. De telles mesures pourraient causer la perte des privilèges accordés au membre en vertu de son adhésion à CC, y compris l'occasion de participer aux activités et événements de CC, actuellement et à l'avenir.

En signant ci-dessous, je (participant) indique que je l'ai lu et compris le formulaire Reconnaissance des risques et dégage ment de responsabilité et l'Entente de code de conduite pour le Championnat national de CC.



**LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA**

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

Nom du participant mineur	Nom du parent/tuteur	Nom du témoin de l'organisation
Adresse du participant mineur	Adresse du parent/tuteur	Titre du témoin de l'organisation
	Signature du parent/tuteur	Signature du témoin de l'organisation
	Date	Date